

Lundi 26 février 2018 – 12h00.

# Quand la Sécurité Sociale fait fuir les jeunes médecins de l'exercice libéral

Lors du vote de la loi de Financement de la Sécurité Sociale 2018, un amendement a été discrètement introduit sur proposition de la Direction de la Sécurité Sociale, sans aucune concertation avec la profession, notamment les représentants des jeunes médecins, premiers concernés.

Cet amendement prévoit que les étudiants en médecine effectuant des remplacements s'affilient obligatoirement aux régimes d'assurance vieillesse et invalidité-décès des professions libérales, par la CARMF<sup>1</sup>. Cette affiliation n'était auparavant obligatoire qu'une fois l'internat terminé et la thèse soutenue.

Tous les internes qui ont ou feront des remplacements en libéral après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 devront s'acquitter d'une cotisation forfaitaire de plus de 3 000 €. **C'est là une étrange sensation de racket donnée aux internes pour leur première expérience du libéral !**

**Cette mesure vient en complète opposition de tous les efforts pour attirer les jeunes médecins vers l'exercice libéral, en ville ou en milieu rural.**

Voilà de quoi rendre les internes remplaçants **furieux**, les **écœurer** de l'exercice libéral, et les pousser à **arrêter** précocement leur activité. **Nos aînés installés en recherche de remplaçants seront ravis !**

Et pour toutes les spécialités qui n'ont pas accès aux stages ambulatoires au cours de leur internat, comment leur faire découvrir **un exercice qui n'existe pas dans leur cursus** ? Comment leur permettre de découvrir un territoire qui a tant besoin d'eux, si cet exercice devient non-rentable ?

Les structures représentant les jeunes médecins demandent au Ministère des Solidarités et de la Santé de rectifier de façon urgente ce faux-pas majeur et de trouver des solutions pour que les dispositions de l'amendement puissent être contournées en toute légalité.

## Contacts presse :

**Jean-Baptiste BONNET** – Président de l'ISNI – [president@isni.fr](mailto:president@isni.fr) | 06 50 67 39 32.  
**Maxence PITHON** - Président de l'ISNAR-IMG - [president@isnar-img.com](mailto:president@isnar-img.com) | 06 73 07 53 01.

<sup>1</sup> Caisse Autonome de Retraite des Médecins de France